

## LES FICHES PRATIQUES



# Éco-conception des produits emballés

Le Conseil National de l'Emballage propose un guide méthodologique dont le but est de faciliter la conception des produits emballés et d'en diminuer l'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

**8 %**

empreinte carbone moyenne des emballages des produits de grande consommation<sup>(1)</sup>

**8,8 millions de tonnes**

d'emballages recyclées<sup>(2)</sup>

**68 %**

taux de recyclage total des emballages<sup>(2)</sup>

Sources : <sup>(1)</sup>CGDD N°121, avril 2012. <sup>(2)</sup>ADEME Juin 2018

%

CHIFFRES

Le Conseil National de l'Emballage continue de promouvoir et d'accompagner **les acteurs** de toute la chaîne de valeur des **produits emballés**.

Grâce à **26 questions à se poser**, le metteur en marché peut réaliser un produit emballé éco-conçu. Ce document permet ainsi de :

- ▶ S'approprier l'ensemble des **réglementations**
- ▶ Montrer l'importance de travailler les projets par une **approche collaborative** incluant toutes les parties prenantes
- ▶ **Sensibiliser** à l'importance de l'éco-conception
- ▶ Apporter un **outil-guide** à consulter avant toute démarche
- ▶ Proposer des **cas pratiques**
- ▶ Proposer une **check-list de critères** pour développer pour un moindre impact environnemental



RECOMMANDATIONS

L'éco-conception n'est désormais **plus une option mais une obligation** à intégrer dans une stratégie globale de développement des produits emballés en vue d'un moindre impact environnemental.

Un développement réussi d'un produit emballé c'est aussi un bénéfice :

- ▶ **Économique** : en se posant des questions sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- ▶ **Environnemental** : en inscrivant l'éco-conception comme un levier d'une économie circulaire
- ▶ **Image et acceptation** : en répondant aux attentes des consommateurs, des collaborateurs et des parties prenantes en général



ENJEUX

### Réglementation :

- ▶ Paquet législatif européen sur l'économie circulaire
- ▶ Directive 2018/851 qui modifie la directive déchets 2008/98 relative aux emballages et déchets d'emballages
- ▶ Principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

### Référentiels et guides de bonnes pratiques :

- ▶ Emballages et économie circulaire - CNE
- ▶ Économie circulaire - ADEME



RÉFÉRENCES

# L'éco-conception des produits emballés en 4 thèmes :



## 1 L'emballage au service du produit emballé

Dans sa globalité, l'éco-conception doit :

- ▶ Se penser sur le **système complet de l'emballage** afin d'éviter tout transfert d'impact.
- ▶ Questionner la nature du produit emballé afin d'**optimiser l'emballage** (reformulation, densification, concentration, etc.).
- ▶ Se réfléchir en intégrant les **nouveaux modes de consommation** et les nouveaux canaux de distribution (e-commerce, nomadisme, etc.).



## 2 Le produit emballé au service du consommateur

Pour que le **consommateur-utilisateur** soit partie prenante, les éléments suivants sont clés :

- ▶ Le **réemploi** de l'emballage doit être étudié quand il fait sens du point de vue économique et environnemental.
- ▶ La lutte contre le **gaspillage** avec un taux de restitution optimisé.
- ▶ L'**acceptabilité** consommateur doit être investiguée.
- ▶ L'**information** consommateur sur l'usage du couple produit-emballage doit être proposée.



## 3 Un moindre impact environnemental de l'emballage

En amont de tout développement, il faut intégrer **tous les acteurs**, notamment les fournisseurs d'emballages, afin d'optimiser :

- ▶ Le **matériau utilisé**, les surfaces développées (imbrication, quinconçage, etc.).
- ▶ Le choix de la **technologie utilisée** en prenant en compte les plus récentes d'entre elles.
- ▶ Les **options possibles** offertes par les machines (laize d'impression, format feuilles, etc.).
- ▶ Le taux d'encrage.
- ▶ La palettisation des emballages transportés afin de **densifier** les palettes.

Il convient aussi de réfléchir sur la réutilisation des conditionnements des emballages (emballage navette par exemple) dans des conditions viables d'un point de vue environnemental et économique.

**En aval**, au niveau distribution, il faut étudier le couple emballage/produit, avec :

- ▶ Le **réemploi** des emballages dès lors que cela fait sens économique et environnemental.
- ▶ L'**optimisation dimensionnelle** pour un rapport volumique produit/emballage et un rapport volumique en palette maximisés.



## 4 L'emballage après consommation du produit

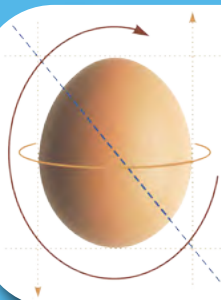
Il faut intégrer dès le début du développement du produit emballé, le **devenir de l'emballage** une fois vidé de son contenu :

- ▶ Investiguer les possibilités du **réemploi** des emballages dans des conditions économiques et, surtout, environnementales au moins égales à celles de leur recyclage.
- ▶ S'assurer de l'existence d'une **collecte sélective** et d'une **filière industrielle de recyclage**.
- ▶ Vérifier que l'emballage considéré en tout ou en partie ne soit pas **perturbateur du recyclage**.
- ▶ Informer le consommateur sur les **consignes de tri** et sur le devenir de ses emballages.



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

<https://conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2019/07/2019-07-Ecoconception-des-produits-emballés-guide-méthodologique.pdf>



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage, consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

**CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE**

251 Boulevard Pereire 75017 Paris  
Tel : +33 1 53 64 80 30 - Fax : +33 1 45 01 75 16  
E-mail : c.n.e@wanadoo.fr  
[www.conseil-emballage.org](http://www.conseil-emballage.org)